



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juillet 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 juillet 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix

En ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, j'ai l'honneur de présenter ci-dessous le rapport de la mission que j'ai effectuée au Burundi du 24 au 28 juin 2013. Cette mission, qui s'inscrivait dans le cadre de la coopération ordinaire entre la Commission de consolidation de la paix et le Burundi, faisait plus spécifiquement suite à la conférence des partenaires du Burundi qui s'est tenue les 29 et 30 octobre 2012 à Genève, et devait me permettre d'examiner avec le Gouvernement burundais les prochaines étapes de l'action de la Commission et de préparer mon exposé du 22 juillet 2013 au Conseil.

J'ai globalement retiré de ma mission l'impression que le pays progresse, malgré les problèmes importants auxquels il continue de faire face. D'un côté, j'ai noté le nouvel élan imprimé par les conclusions et l'esprit des deux ateliers sur les élections organisés en mars à Bujumbura et en mai à Kayanza. De l'autre, cependant, j'ai perçu des signes de découragement, motivés en particulier par la récente loi sur la presse et par la fragilité de l'économie et ses effets. De plus, ma mission s'est déroulée en pleine controverse sur les activités de la Commission nationale des terres et autres biens. J'ai observé que les différentes parties prenantes avaient des opinions divergentes sur la façon dont le Président de la Commission nationale tentait de résoudre cette question complexe et politiquement sensible. Étant donné l'importance que revêt la propriété foncière au Burundi, cette question intéresse directement la consolidation de la paix. J'ai quitté Bujumbura avec le sentiment que l'élan imprimé par la conférence de Genève d'octobre 2012 doit être renouvelé si l'on veut éviter une perte de confiance entre le Gouvernement et certains de ses principaux partenaires.

En conclusion de cette mission au Burundi, je réitère ici les recommandations que j'ai déjà faites aux autorités burundaises pendant mes entretiens avec elles :

a) Transposer dans le futur code électoral le consensus issu de l'atelier de Kayanza, comme signe de confiance dans la création d'un environnement politique authentiquement démocratique, ouvert et respectueux des règles en vue des élections de 2015;



b) Appliquer la nouvelle loi sur la presse dans un esprit libéral, en sauvegardant systématiquement la liberté fondamentale d'expression;

c) Veiller à ce que les prochains projets de loi sur les réunions et manifestations publiques et les associations soient d'inspiration libérale et respectent les normes internationales des droits de l'homme;

d) Mettre en œuvre le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans l'esprit de coopération mutuelle préconisé à Genève, hiérarchiser les priorités et concrétiser les principales composantes de cette stratégie, en particulier dans le cadre de conférences de suivi;

e) Soutenir les recommandations du Fonds monétaire international en vue d'améliorer la situation fiscale de l'État.

Je recommande aux membres de la formation Burundi de la Commission en particulier et aux partenaires internationaux du Burundi en général de continuer de coopérer et dialoguer régulièrement avec le Gouvernement, et je les invite plus particulièrement à :

f) Suivre avec attention l'application de la loi sur la presse et l'élaboration des projets de loi en préparation;

g) Continuer de suivre l'évolution de la question foncière et approfondir le dialogue avec la Commission nationale des terres et autres biens;

h) Engager le Gouvernement à poursuivre les efforts qu'il déploie pour confronter le passé du Burundi en tenant compte des conclusions des consultations nationales;

i) Continuer d'apporter leur soutien au Burundi dans l'esprit de coopération mutuelle issu de la Conférence de Genève et traduire leurs promesses de contribution en programmes d'aide concrets;

j) Encourager les autorités burundaises à donner suite aux recommandations du Fonds monétaire international.

Quant aux autres parties prenantes burundaises, le principal message que je leur adresse est de continuer à dialoguer avec le Gouvernement dans un esprit positif et constructif.

Je tiens à renouveler au Gouvernement burundais l'expression de ma gratitude pour avoir une fois de plus facilité le déroulement de notre mission et pour son excellente coopération. Je remercie chaleureusement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, ainsi que les fonctionnaires du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix du soin qu'ils ont mis à préparer et accompagner cette mission. Le BNUB et le Représentant spécial du Secrétaire général mènent une action particulièrement importante pour la consolidation de la paix, et tous les deux m'ont apporté une aide précieuse dans mon rôle d'avocat du Burundi. Je recommande fermement leur maintien jusqu'aux élections de 2015.

Je reste à votre disposition pour apporter tout complément d'information ou éclaircissement que les membres du Conseil de sécurité pourraient juger utile. La Commission de consolidation de la paix continuera de suivre la situation au Burundi

et de tenir le Conseil informé des évolutions touchant les priorités arrêtées par le Gouvernement burundais et la Commission.

Le Président de la formation Burundi
de la Commission de consolidation de la paix
(*Signé*) Paul R. **Seger**
